

Barème des honoraires à compter du 1er septembre 2019

Ces honoraires s'appliquent sur les transactions, hors délégations de mandats, ventes de programmes neufs et terrains de lotisseurs.*
Les honoraires sont principalement à la charge vendeur. Ils peuvent également être à la charge de l'acquéreur. Cette information est spécifiée de manière systématique et précise sur nos mandats de ventes et de locations. Les prix sont exprimés toutes taxes comprise avec une TVA à 20%

Honoraires de transaction Toutes Taxes Comprises	
De 0 à 100 000 €	Forfait 7 000,00 TTC
De 100 001 à 250 000 €	8%
De 251 000 à 500 000 €	6%
De 500 001 et plus	5%
Terrains	9%
Honoraires de transaction immobilier professionnel Hors Taxe (TVA 20 %)	
Fonds de commerce	10%
Droit au bail	10%
Vente de murs	10%
Locations	10% HT du montant du loyer trienal***

Honoraires de location selon la Loi ALUR** Toutes Taxes Comprises à la charge du locataire		
Prestations	Recherche du locataire visites constitution du dossier rédaction du bail	Etat des lieux
Zones tendues	10,09 € / m ²	3,03 € / m ²
Zones non tendues	8,07 € / m ²	3,03 € / m ²
Zones très tendues	12,10 € / m ²	3,03 € / m ²

Honoraires de location selon la Loi ALUR** Toutes Taxes Comprises à la charge du bailleur		
Ces honoraires TTC à la charge des bailleurs sont fixés librement par l'agence sans être inférieurs à ceux des locataires.		
Prestations	Recherche du locataire visites constitution du dossier rédaction du bail	Etat des lieux
Zones tendues	10,09 € / m ²	3,03 € / m ²
Zones non tendues	8,07 € / m ²	3,03 € / m ²
Zones très tendues	12,10 € / m ²	3,03 € / m ²

Honoraires des estimations Toutes Taxes Comprises	
Studio et terrains	150,00 €
Appartements du T2 au T4	300,00 €
Appartements + de 5 pièces et villas ou maisons	500,00 €

* Selon grille tarifaire spécifique.

** Loi 2014-366 du 24 mars 2014 - Liste du zonage selon décret 2004-890 du 1er août 2014